

Conditions Générales de Vente

Le destinataire de la commande est ci-après nommé « LA PÉNICHE ». L'auteur de la commande est nommé ci-après « LE CLIENT ». La Péniche est propriétaire d'un bateau (ci-après dénommé « LA PÉNICHE ») qui est d'une capacité de 400 m2 sur 3 espaces (« La cale », « le Pont », « la terrasse ») et peut accueillir jusqu'à 200 personnes. Elle est propriétaire de la plateforme sur le quai « LA GUINGUETTE » d'une surface de 200 m2 permettant d'accueillir jusqu'à 100 personnes. Elle est également titulaire d'une licence IV. LE CLIENT a souhaité pouvoir réserver un ou plusieurs de ces 4 espaces afin de réaliser un événement.

Les présentes conditions sont expressément acceptées par LE CLIENT dès la signature du devis adressé par LA PÉNICHE.

Article 1 - Object

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles LA PÉNICHE fournit au CLIENT une prestation de location d'espace(s) et le cas échéant, de prestations accessoires telles que définies ci-dessous afin que celui-ci réalise un événement (ci-après dénommé « événement »).

Le détail de ces prestations est fonction de la formule commandée par LE CLIENT tel que définie précisément sur le devis accepté.

Article 2 - Prestations

Prestation de location d'espaces : LE CLIENT dispose d'un espace ou de plusieurs espaces privatifs qui lui permettra d'accueillir ses invités conformément à l'événement qu'il souhaite organiser. LE CLIENT aura le choix entre différentes formules proposées (comme convenu lors du devis signé et accepté).

En aucun cas, LA PÉNICHE ne propose des prestations de soirées dansantes, ni de dancing.

Article 3 - Formation du contrat

Il appartient au CLIENT de communiquer à LA PÉNICHE les caractéristiques précises de l'événement qu'il souhaite réaliser (nature de l'événement, date, nombre précis de personnes,) et lorsque le déroulement de l'événement est élaboré en commun avec LA PÉNICHE, de veiller à ce que les caractéristiques et services arrêtés correspondent en tout point à ses attentes. LE CLIENT est ainsi réputé connaître parfaitement les prestations qu'il acquiert et reconnaît qu'il a pu se procurer les renseignements relatifs à l'espace ou aux espaces qu'il a réservés et notamment leur aménagement et leur capacité.

Le devis établi par LA PÉNICHE, accompagné d'une copie des présentes, est une offre de contracter. Le devis a une validité de 3 mois à partir de sa date d'établissement.

Le contrat n'est formé que par l'acceptation sans réserve des conditions figurant au devis par LE CLIENT. En pratique, LE CLIENT exprime son contentement en renvoyant le devis signé.

Une fois le contrat formé, toute modification ou annulation du devis est impossible.

Ainsi lorsque LE CLIENT informera LA PÉNICHE qu'il annule l'événement avant la date de début telle que indiquée dans le devis accepté, l'acompte versé conformément à l'article 5 sera conservé par LA PÉNICHE et correspondra au montant des frais d'annulation.

Article 4 - Lieu

LA PÉNICHE est amarrée 2 promenade Robert Schuman 26600 Tain l'Hermitage.

Article 5 - Durée

Le contrat est conclu pour une durée correspondant à la durée de l'événement, dont la ou les dates est/sont indiquées sur le devis accepté conformément à l'article 3.

Article 6 – Prix

Le prix figurant sur le devis accepté conformément à l'article 3 est dû par LE CLIENT à LA PÉNICHE suivant les modalités suivantes :

Acompte de 50 % au jour de l'acceptation du devis.

Le solde étant dû au plus tard 10 jours avant la date de l'événement tel qu'indiqué dans le devis accepté après remise de la facture.

Toute somme non payée dans les délais sera productive d'intérêts au taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles dès le premier jour de retard sans qu'une mise en demeure ou un quelconque rappel soit nécessaire. En cas de défaut du paiement, LA PÉNICHE aura la faculté de suspendre la réalisation de ses prestations et dénoncer le contrat, sans préjudice de demander des dommages et intérêts.

Article 7 – Obligations du client

Les espaces privatisés sont destinés à permettre au CLIENT de recevoir ses invités. LE CLIENT s'interdit de sous-louer. La publicité à l'extérieur de LA PÉNICHE est soumise à l'accord de LA PÉNICHE. LE CLIENT s'engage à prendre soin de LA PÉNICHE et à respecter la réglementation relative à la licence IV et les règles et consignes de sécurité en vigueur sur LA PÉNICHE ou à proximité de l'établissement. Il s'engage à les faire respecter par toutes les personnes présentes sur LA PÉNICHE. LE CLIENT s'engage à ne pas modifier le contenu ou la disposition de ou des espaces et la capacité prévue dans ces espaces privatisés. Il s'engage à faire respecter par ses invités, et préposés une discipline conforme à l'esprit de l'événement, aux bonnes mœurs et aux règles de savoir vivre.

LA PÉNICHE Siège social, 2 Promenade Robert Schuman 26600 Tain l'Hermitage

Tel : (+33)6 31 27 38 48- contact@lapeniche.biz - www.lapeniche.biz

SARL capital 10 000 € - RCS ROMANS B 802 835 819 - N° TVA FR88802835819

En cas de non-respect d'une quelconque de ses obligations par LE CLIENT, LA PÉNICHE sera en droit de faire procéder à la fermeture immédiate et sans préavis de tout espace occupé par LE CLIENT, de résilier le contrat aux torts du CLIENT, le prix visé ci-dessus restant dû à LA PÉNICHE.

Article 8 – Obligations de La Péniche

LA PÉNICHE s'engage à réserver au CLIENT l'espace ou les espaces que ce dernier aura réservés et de réaliser, le cas échéant, les autres prestations associées à la location qui figurent sur le devis accepté conformément à l'article 3.

Sauf à assurer le service d'accueil, de sécurité, LA PÉNICHE n'assure pas le filtrage de l'accès aux espaces réservés par LE CLIENT.

Article 9 – Responsabilité et Assurance

En cas de doute sur l'interprétation d'une clause ou en l'absence de mention permettant de déterminer précisément l'étendue des obligations de LA PÉNICHE, elles s'entendront comme des obligations de moyen.

LA PÉNICHE est tenue de réaliser les prestations selon les spécifications contenues dans le devis accepté en utilisant tous les moyens nécessaires.

LE CLIENT est responsable des risques et dommages (détérioration, perte ou vol) pendant la durée de l'événement. Dans ses rapports avec LE CLIENT, en aucun cas la responsabilité de LA PÉNICHE ne pourra excéder le montant payé par LE CLIENT en contrepartie de ses obligations, en outre, LE CLIENT ne saurait en aucun cas rechercher la responsabilité de LA PÉNICHE pour un préjudice indirect subi par LE CLIENT, notamment commercial ou financier, l'obligation de LA PÉNICHE ne portant que sur le préjudice découlant directement de l'inexécution fautive de ses prestations.

LE CLIENT s'engage à souscrire une assurance couvrant l'organisation de l'événement, de l'espace loué, les détériorations et le vol ainsi que, plus généralement, toutes les obligations et risques assumés par LE CLIENT en application du présent contrat, notamment une assurance à couvrir sa responsabilité civile pour les dommages aux personnes et / ou aux biens liés, le cas échéant, à l'organisation de l'évènement.

LE CLIENT s'engage à fournir à LA PÉNICHE les certificats d'une telle assurance accompagné d'un chèque de caution de 5 000€.

Article 10 – Force majeure

Dans un premier temps ; les cas de force majeure suspendront les obligations du présent contrat, après notification à l'autre partie de la difficulté rencontrée.

En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du contrat.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure tout événement échappant au contrôle des parties, et notamment les grèves, lock-out, émeutes, guerre, complications internationales, réquisition, incendie de LA PÉNICHE, inondation se produisant dans LA PÉNICHE, crues rendant l'accès au quai et/ou à LA PÉNICHE impossible, interruption de fourniture d'électricité ou d'eau, épidémie, chaleur, humidité ou froid excessif.

En cas d'information par LA PÉNICHE de la survenance d'un cas de force majeure, LE CLIENT pourra faire réaliser, pendant la durée de la force majeure, l'événement auprès d'un autre prestataire.

Article 11 – Documents contractuels

Toute acceptation d'un devis émis par LA PÉNICHE par LE CLIENT vaut confirmation de sa part de l'acceptation des présentes conditions générales. LE CLIENT renonce de ce fait à se prévaloir de toute stipulation contradictoire.

Tout engagement de LA PÉNICHE ayant pour objet de compléter les présentes conditions générales ou d'y déroger ne serait valable qu'à condition d'avoir fait l'objet d'un consentement préalable et exprès, exprimé par écrit, notamment dans le devis qu'il établit.

Article 12 – Recours et Loi Applicable

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher spontanément entre elles une solution à l'amiable. À défaut, tous les litiges auxquels le contrat pourrait donner lieu seront portés devant le Tribunal de Commerce du siège social de LA PÉNICHE, si la loi le permet.

Le présent contrat est soumis au droit français.

LA PÉNICHE Siège social, 2 Promenade Robert Schuman 26600 Tain l'Hermitage

Tel : (+33)6 31 27 38 48- contact@lapeniche.biz - www.lapeniche.biz

SARL capital 10 000 € - RCS ROMANS B 802 835 819 - N° TVA FR88802835819